



**Compte Rendu
CONSEIL SYNDICAL
3 décembre 2020 à Epinouze (26)**

L'an Deux mille vingt et le trois du mois de décembre à dix- huit heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères régulièrement convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi, à Epinouze (Drôme), sous la Présidence de Madame Laurence PEREZ, Présidente en exercice.

Nombre de Délégués en exercice : 69

Date de la convocation du comité syndical : 23/11/2020

Membres présents : 57

Membres titulaires :

Membres titulaires excusés :

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membre ayant donné pouvoir :

Nombre de votants : 55

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc ROZIER,

Le compte-rendu du conseil syndical du 30 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Yves LAFURY, maire d'Epinouze, prend la parole pour accueillir les délégués. Il présente rapidement sa commune et souhaite à l'assemblée une bonne séance de travail.

Avant de passer à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Madame PEREZ laisse la parole à François CHARRIN, vice-président en charge de la communication pour le commentaire d'un PPT présentant l'application gratuite « GUIDE DU TRI » de CITEO

La présidente et François CHARRIN précisent que chacune des réunions du conseil débutera par une brève projection abordant des sujets d'actualité liés à l'activité du SIRCTOM.

L'ordre du jour est ensuite examiné :

1. BUREAU SYNDICAL – COMPLEMENT DU BUREAU

Monsieur BILLON délégué titulaire au conseil syndical a été élu membre du bureau. Il a souhaité laisser sa place au sein du conseil à sa suppléante madame Pereira. Pour autant cette permutation ne permet pas à cette dernière de siéger d'office au sein du bureau dont les membres sont élus par le conseil.

Madame PEREZ, présidente, fait savoir que monsieur Bernard MOULIN est présenté comme candidat par ARCHE agglomération. Elle fait appel à d'autres candidatures.

Madame PEREIRA Sandrine se déclare.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Assesseurs : Laurence PEREZ, Céline BELLE

Nombre de votants : 55

Suffrages exprimés : 53

Bulletins blancs : 4

Bulletin nul : 1

Résultats : MOULIN : 8 voix, PEREIRA 40 voix.

Madame PEREIRA Sandrine rejoint donc le bureau syndical, félicitée par la Présidente et l'ensemble des conseillers.

2. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SYTRAD POUR L'AMIANTE

Céline BELLE, vice-présidente en charge des relations avec les éco – organismes présente le point suivant.

Elle rappelle qu'afin de permettre le traitement approprié de l'amiante lié, une partie des membres du SYTRAD a choisi de constituer un groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement du produit.

Le SIRCTOM est partie prenante de ce dispositif et pour acter la démarche il convient d'autoriser la présidente à signer la convention régissant ce groupement de commandes pour la période 2021-2024.

La proposition est acceptée à l'unanimité

3. RAPPORT D'ACTIVITE 2019

François CHARRIN, vice-président en charge de la communication, présente rapidement ce rapport qui a été communiqué à chaque délégué.

Il rappelle que cette démarche est une obligation à laquelle le syndicat se conforme tardivement compte-tenu de la crise sanitaire en cours.

Il interroge l'assemblée quant à d'éventuelles questions.

Monsieur EPINAT fait observer que les chiffres et le contenu de ce rapport sont très intéressants.

Monsieur CHARRIN profitant de ce point de l'ordre du jour, rappelle que la présidente et lui-même ont proposé aux communes de présenter les activités du syndicat aux membres des conseils le souhaitant.

Les présentations effectuées permettent des échanges fructueux.

Sur ce point, Monsieur FERLAY, maire de Moras - en- Valloire, intervient pour confirmer l'intérêt de ces rencontres, invitant l'assemblée à suivre son exemple. Il conclut en remerciant la présidente de cette démarche et de la qualité des échanges.

L'assemblée prend acte de cette présentation.

4. RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE

François CHARRIN poursuit en énonçant les décisions prises par la présidente dans le cadre des délégations confiées par le conseil syndical. Il s'agit de décisions portant sur des virements de crédits nécessaires à la liquidation de certaines dépenses n'impactant pas l'équilibre global du budget et de la cession d'un Poids-Lourd.

L'assemblée prend également acte de ces actes.

Les points inscrits à l'ordre du jour nécessitant délibération, avec ou sans vote, étant épuisés la présidente passe aux différents points d'information :

- Elle annonce la mise en place progressive du télétravail au sein des services administratifs selon les possibilités liées à chaque poste de travail
- Elle poursuit en évoquant la mise à l'étude de la redevance spéciale acquittée par les services techniques des communes utilisant les déchetteries.

La présidente rappelle que le précédent conseil lors d'une séance en juillet 2019 avait souhaité suspendre la facturation au motif que certaines communes contestaient cette facturation.

Elle admet, après avoir pris connaissance du mode de calcul, que ce dernier est complexe. Les services appuyés par le bureau syndical travaillent à la mise en place d'un mode de calcul plus simple et donc plus aisé à transmettre sachant que supprimer cette redevance ne semble pas souhaitable.

Le conseil syndical sera appelé à se prononcer lors du vote du prochain budget 2021.

- La présidente poursuit les points d'information en indiquant que chacune des communes a reçu une invitation à prendre un arrêté relatif au pouvoir de police spéciale du maire en matière de police des déchets.

Elle constate que le SIRCTOM serait dans l'impossibilité d'exercer ce pouvoir dans la mesure où il n'en a pas les moyens.

Elle rappelle que si une seule commune refuse le transfert elle devra, en sa qualité de présidente du syndicat, renoncer à exercer le pouvoir de police.

- Une dernière information est donnée suite à une interrogation portant sur la vente de composteurs par le SIRCTOM.

La présidente indique que le syndicat sera très prochainement en mesure de vendre des composteurs. Vente effectuée pour le compte du SYTRAD. Elle précise que sont des composteurs en plastique recyclé de 360 litres au prix unitaire de 30 euros. LE SIRCTOM fera savoir aux communes par mail le démarrage de l'opération ainsi que par Facebook et sur son site.

Après avoir remercié l'assistance la présidente lève la séance.

Séance levée à 19 heures 45.

La présidente,

le secrétaire de séance,



Laurence PEREZ

Jean-Marc ROZIER